

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes réalisées en magasin par la société [DÉNOMINATION SOCIALE], auprès des clients particuliers et professionnels.

Elles concernent notamment la vente de :

- Carrelages et faïences ;
- Produits de mise en œuvre et accessoires de pose ;
- Receveurs de douche ;
- Parois de douche ;
- Robinetterie ;
- Meubles et accessoires de salle de bains ;
- Tous produits commercialisés par le Vendeur.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

ARTICLE 2 – COMMANDES

Toute commande est réputée ferme et définitive après signature du devis, du bon de commande ou acceptation écrite du Client et versement éventuel des arrhes.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande présentant un caractère anormal ou effectuée de mauvaise foi.

Les modifications ou annulations de commande ne peuvent intervenir qu'avec l'accord écrit préalable du Vendeur.

ARTICLE 3 – ARRHERS ET ANNULATION DE COMMANDE

Toute commande peut donner lieu au versement d'arrhes dont le montant est précisé sur le devis ou le bon de commande.

Les arrhes ont pour objet de réserver les marchandises et d'engager définitivement les parties.

En cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelque motif que ce soit, les arrhes versées demeureront définitivement acquises au Vendeur à titre d'indemnité forfaitaire, sans préjudice du droit pour le Vendeur de réclamer l'indemnisation de son préjudice réel lorsque celui-ci est supérieur.

Les produits commandés spécialement pour le Client, les fabrications sur mesure, les produits personnalisés ou hors stock ne peuvent faire l'objet d'aucune annulation ni remboursement après validation de la commande.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix sont exprimés en euros.

Les prix applicables sont ceux figurant sur le devis ou le bon de commande accepté.

Toute modification des taxes, droits ou taux de TVA sera répercutée sur les prix.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf disposition contraire :

- Arrhes à la commande ;
- Solde payable avant enlèvement ou à la livraison.

Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues.

Pour les clients professionnels :

- pénalités de retard au taux légal majoré ;
 - indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.
-

ARTICLE 6 – LIVRAISON ET ENLÈVEMENT

Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif.

Un retard raisonnable ne saurait justifier l'annulation de la commande ni donner lieu à une quelconque indemnisation.

Le Client est tenu de prendre possession de sa commande dans le délai convenu.

À défaut, les frais de stockage pourront être facturés.

Le transfert des risques intervient dès la remise des marchandises au Client ou au transporteur mandaté.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DES MARCHANDISES ET GESTION DES CASSES

Le Client doit impérativement vérifier l'état des marchandises lors de leur enlèvement ou de leur livraison.

Toute anomalie, casse, manquant ou détérioration doit être :

- mentionnée précisément sur le bon de livraison ;
- signalée par écrit au Vendeur dans un délai maximal de 48 heures.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée en l'absence de réserves précises formulées à la livraison.

Les casses constatées après enlèvement ou après signature sans réserve du bon de livraison restent à la charge du Client.

Le Vendeur recommande au Client de prévoir une quantité supplémentaire de matériaux afin de couvrir les pertes liées aux découpes et aux éventuelles casses de chantier.

ARTICLE 8 – CLAUSE SPÉCIFIQUE AUX CARRELAGES ET FAÏENCES

Le Client reconnaît que les produits céramiques présentent des caractéristiques techniques propres à leur fabrication.

Les différences de :

- teinte ;
- nuance ;
- calibre ;
- aspect ;
- veinage ;
- texture ;

ne constituent pas des défauts de conformité lorsqu'elles demeurent dans les tolérances admises par les normes de fabrication.

Les échantillons, catalogues, photographies et visuels n'ont qu'une valeur indicative.

Avant toute pose, le Client ou son artisan doit vérifier :

- les références ;
- les quantités ;
- les calibres ;
- les bains de fabrication ;
- l'aspect général du produit.

Aucune réclamation ne sera acceptée après la pose des produits.

Toute pose vaut acceptation définitive des marchandises.

ARTICLE 9 – NON-REPRISE DES MARCHANDISES

Les marchandises vendues ne sont ni reprises ni échangées.

À titre exceptionnel, le Vendeur peut accepter une reprise sous réserve :

- d'un accord écrit préalable ;
- du parfait état des produits ;
- de l'emballage d'origine intact ;
- de la présentation de la facture d'achat.

Les frais de reprise restent à la charge du Client.

Une décote pourra être appliquée.

Les produits suivants ne sont jamais repris :

- commandes spéciales ;
- produits hors stock ;
- produits personnalisés ;
- produits sur mesure ;
- lots incomplets ;
- produits dont l'emballage est détérioré.

ARTICLE 10 – GARANTIES

Le Client bénéficie des garanties légales applicables conformément aux dispositions du Code de la consommation et du Code civil.

La garantie ne couvre pas :

- les erreurs de pose ;
 - les défauts d'entretien ;
 - les dégradations liées à un usage anormal ;
 - les chocs ou casses postérieurs à la livraison.
-

ARTICLE 11 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ RENFORCÉE

Le Vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix, des frais et accessoires.

En cas de défaut de paiement, le Vendeur pourra exiger la restitution immédiate des marchandises aux frais, risques et périls du Client.

Le Client s'interdit de revendre, transformer, donner en gage ou transférer la propriété des marchandises impayées sans accord préalable écrit du Vendeur.

Pour les clients professionnels, les marchandises revendues avant paiement intégral sont réputées avoir été revendues pour le compte du Vendeur, lequel pourra revendiquer directement le prix auprès du sous-acquéreur.

ARTICLE 12 – DONNÉES PERSONNELLES – RGPD

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion des commandes ;
- la facturation ;
- le service après-vente ;
- les obligations légales et comptables.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies.

Le Client dispose d'un droit :

- d'accès ;
- de rectification ;
- d'effacement ;
- de limitation ;
- d'opposition ;
- de portabilité.

Toute demande peut être adressée à :

SAS L2J CARRELAGE

l2jcarrelage@gmail.com

03 21 22 39 11

Le Client peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 13 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Le médiateur désigné par la société est :

[NOM DU MÉDIATEUR]

[ADRESSE]

[SITE INTERNET]

Le Client doit préalablement adresser une réclamation écrite au Vendeur avant toute saisine du médiateur.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable lorsque l'inexécution de ses obligations résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 15 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Pour les clients professionnels, tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du ressort du siège social du Vendeur, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Pour les consommateurs, les règles légales de compétence territoriale demeurent applicables.